



**Monsieur Christian ZEDET**  
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne  
5 Rue de la République  
06530 Saint Cezaire sur Siagne

Nice, le 15 avril 2022

**Chambre d'agriculture  
des Alpes-Maritimes**

M.I.N. Fleurs 17 - Box 85  
06296 Nice Cedex 3  
Tél. : 04 93 18 45 00  
Fax : 04 93 17 64 04

Email : [accueil@alpes-maritimes.chambagri.fr](mailto:accueil@alpes-maritimes.chambagri.fr)

Nos réf. MD/LR/AG - dm 2058

**Objet : modification n°3 du  
PLU de Saint-Cézaire-sur-  
Siagne**

*Dossier suivi par Aileen  
GABERT*

*☎ 06.22.50.91.50*

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 21 Mars 2022, vous consultez la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes sur le projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme de votre commune.

Le projet de modification prévoit :

- La suppression de la servitude de Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG) ;
- La création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP n°5) ;
- L'adaptation des pièces réglementaires.

Ces éléments sont destinés à permettre la mise en œuvre du projet de réhabilitation de RIVIERA afin de traiter une friche en entrée de village. L'aménagement de ce secteur à vocation à permettre une mixité sociale et fonctionnelle ainsi que de répondre aux besoins de diversification du parc de logements sur la commune.

La Chambre d'Agriculture est satisfaite de la démarche de réhabilitation d'une friche. En effet, cela permet d'éviter l'artificialisation de nouveaux sols et donc de préserver les espaces agricoles et naturels.

Le zonage reste inchangé, UEr sur les zones déjà bâties et N sur les espaces naturels.

Sur la zone urbaine, seules les réhabilitations de l'existant sans extensions sont autorisées, exception faite des besoins liés aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Nous souhaitons également encourager l'implantation d'une maison des producteurs sur le site afin de permettre une valorisation des productions des agriculteurs installés sur le territoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Établissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 18060002500035  
APE9411 Z

Ce projet n'ayant par ailleurs pas d'impacts sur les espaces et les activités agricoles, la Chambre d'Agriculture n'a pas d'observations à émettre sur ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,



**Michel DESSUS**